

Inscriptions aux ACCUEILS DE LOISIRS

PRINTEMPS ET ÉTÉ 2024

MODALITÉS D'ACCUEIL

POUR LES ENFANTS ÂGÉS DE 3 à 6 ANS (scolarisés en maternelle) :

L'accueil de loisirs aura lieu à l'espace Pascale Paradis, dans la salle Bernard Dufour. La sieste pour les plus petits se fera dans le dortoir de l'école maternelle.

- **Horaires** : du lundi au vendredi, de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15.

POUR LES ENFANTS DE PLUS DE 6 ANS (scolarisés en élémentaire) :

L'accueil de loisirs aura lieu à l'espace Pascale Paradis.

- **Horaires** : du lundi au vendredi, de 7h15 à 12h15 et de 13h30 à 18h15.

POUR LES JEUNES SCOLARISÉS AU COLLÈGE ET JUSQU'À 17 ANS (INCLUS) :

L'accueil de loisirs aura lieu dans la salle ados du bâtiment de la restauration scolaire.

- **Horaires** : de 14h à 18h15 (sauf les journées de sorties exceptionnelles).

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Vous devez télécharger les fiches d'inscription sur le site internet : www.sympart.com, rubrique « inscriptions »

Les inscriptions sont à faire **UNIQUEMENT** durant les périodes définies dans le tableau ci-dessous (calendrier) :

- à l'espace Pascale Paradis (10 bis, rue Jules Ferry à Saint Parres aux Tertres), tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h
- **OU par mail** : inscriptionsympart@saintparresauxtertres.fr

Pour toute nouvelle inscription aux accueils de loisirs de l'année 2023-2024, merci de faire parvenir au préalable à la mairie le dossier de renseignements dûment complété.

Les inscriptions se feront uniquement par semaine bloquée, tant pour les centres que pour la cantine (aucune inscription à la journée ne sera possible).

Le nombre de places étant limité, les inscriptions des dossiers se feront par ordre d'arrivée et en respectant les dates en fonction de votre lieu d'habitation.

Les inscriptions et les désistements ne seront plus possibles après la date de fin de la période d'inscription.

	PRINTEMPS	ÉTÉ 1 ^{ère} période	ÉTÉ 2 ^{ème} période
Période d'accueil	Du lundi 22 avril au vendredi 3 mai	Du lundi 8 juillet au vendredi 2 août	Du lundi 19 au vendredi 30 août
Inscriptions enfants domiciliés et/ou scolarisés dans la commune	Du lundi 11 mars au vendredi 5 avril	Du lundi 13 mai au vendredi 21 juin	Du lundi 24 juin au vendredi 19 juillet
Inscriptions enfants extérieurs à la commune	Du lundi 25 mars au vendredi 5 avril	Du lundi 3 juin au vendredi 21 juin	Du lundi 8 juillet au vendredi 19 juillet

